

ACTUALITÉS

Action REACH/PME

Webinar



Le prochain webinar proposé dans le cadre de l'action REACH/PME : « **Déposer une demande d'autorisation** » se déroulera le **25 avril 2013**.

Ce nouveau webinar (en français) fera dans un premier temps un rappel sur la procédure d'autorisation. Dans un second temps, il traitera des aspects spécifiques à un dossier de demande d'autorisation et sur les étapes liées au dépôt d'un dossier.

Nous vous rappelons que vous avez la possibilité de visionner les précédentes conférences en ligne sur le site de l'UIC.

Calendrier et inscription [ici](#).

CHESAR

Tutoriel vidéo

Un tutoriel vidéo : « **Introduction on Chesar 2** » est désormais disponible.

Ce tutoriel vidéo présente une vue d'ensemble des fonctionnalités de Chesar 2 et décrit les étapes pour la réalisation d'une évaluation de la sécurité chimique et la génération d'un rapport sur la sécurité chimique.

Ce tutoriel est disponible [ici](#) (lien Youtube).

Utilisateurs en aval

Publication d'informations

Dans le cadre de l'obligation des utilisateurs en aval de communiquer certaines informations (art. 38.1 de REACH), l'ECHA publie désormais sur son site internet le nombre de rapport d'utilisateur en aval qu'elle a reçu.

Ces informations seront régulièrement mises à jour et sont disponibles [ici](#).

Un webinar en anglais dédié aux utilisateurs en aval a été diffusé le 8 avril 2013 et est disponible [ici](#).

ENES

4^{ème} réunion

Pour rappel, l'Exchange Network on Exposure Scenarios (ENES) organise sa 4^{ème} réunion à Helsinki les 16 et 17 mai 2013 (cf. [lettre d'information N°70](#)).

Vous pouvez désormais vous inscrire en vous rendant [ici](#).

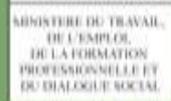
Plus de détails sur ce [groupe ENES](#).

CLP

Étiquetage des générateurs aérosols

Le 19 mars 2013 est paru la [Directive 2013/10/UE](#) modifiant la [Directive 75/324/CEE](#) concernant le rapprochement des législations des États Membres relatives aux générateurs aérosols.

Cette modification de la Directive 75/324/CEE vise à adapter les dispositions en matière d'étiquetage des générateurs aérosols au règlement CLP, avec notamment les mentions de danger et d'avertissement appropriées.





Aussi dans l'actualité

Autorisation

Séminaire

Le 17 juin 2013, l'ECHA organise un nouveau séminaire sur la procédure d'autorisation à destination des futurs déclarants.

L'objectif a de nouveau pour but de faciliter et augmenter la compréhension globale sur la procédure d'autorisation ceci à partir de diverses présentations, discussions et en s'appuyant sur les retours d'expérience des industriels.

Les inscriptions seront ouvertes le **17 avril 2013**.

Le nombre de participants étant limité, la priorité sera donnée aux déclarants n'ayant pas pu assister aux séminaires des mois d'octobre 2012 et février 2013.

[Plus d'informations...](#)

ECHA

Publication du rapport général 2012

Au début du mois d'avril, l'ECHA a publié son rapport général pour l'année 2012. Ce rapport reprend les différents objectifs liés aux activités de l'ECHA et qui concernent à la fois la mise en oeuvre des règlements REACH et CLP mais également la mise en oeuvre technique d'autres règlements notamment biocide et PIC (*Prior Informed Consent Regulation*).

Dans le cadre de la mise en oeuvre des règlements REACH et CLP, ce rapport revient sur les objectifs de l'ECHA concernant l'échéance d'enregistrement de mai 2013 afin de s'assurer que les industriels possèdent toutes les informations nécessaires à leur mise en conformité. Il revient également sur le processus d'évaluation (que ce soit pour l'évaluation des dossiers mais aussi des substances de la liste du CoRAP). Enfin, ce rapport s'intéresse aussi à ce qui a été fait dans le cadre de l'autorisation.

Le rapport général 2012 de l'ECHA est disponible [ici](#).

www.reach-info.fr et www.clp-info.fr

N° Indigo 0 820 20 18 16

0 09 € TTC / MN

La Lettre d'information est éditée par le Service National d'Assistance Réglementaire sur les règlements REACH et CLP. Les informations contenues dans la présente lettre, ainsi que les conseils offerts par le helpdesk, ont une valeur informative et ne constituent en aucun cas un avis juridique. Les règlements REACH et CLP demeurent les seules références légales. Les formations, ateliers d'information ou autre type d'animation/intervention référencés dans cette lettre sont indiqués à titre informatif : ils n'ont pas un caractère exhaustif et le Helpdesk n'est pas garant de la qualité de ceux-ci.

Par conséquent, la responsabilité du service national d'assistance réglementaire ne saurait être engagée pour toute erreur ou omission, le destinataire de cette lettre d'information est seul responsable de l'utilisation qu'il fait des informations fournies par cette lettre d'information.

Pour permettre une amélioration de notre service : [enquête de satisfaction](#)

Pour nous aider à cerner vos besoins et améliorer notre accompagnement : [questionnaire des besoins](#)

